

DÉPÔT D'ESPÈCES EN EUROS

SUR UN COMPTE CRÉDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRÉNÉES UNIQUEMENT (1)

CONDITIONS D'UTILISATION

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées (la CR) met à la disposition de ses clients un service de dépôt d'espèces sous réserve de comptage et de vérification ultérieure de l'authenticité des fonds déposés.

Le client s'engage à en respecter les conditions d'utilisation.

Le présent document ne vaut en aucun cas reçu des espèces déposées.

Le client accepte que seuls les montants reconnus, après contrôle par un agent de la CR ou un mandataire de cette dernière, soient portés à son crédit pour solde de tout compte. Le comptage de la CR ou de son mandataire vaut preuve entre les parties des sommes déposées.

En conséquence, le client décharge la CR de toute responsabilité en cas de différence entre le montant par lui annoncé et celui reconnu par la CR ou son mandataire et autorise la CR, à l'issue des vérifications, à effectuer toute opération de régularisation nécessaire sur son compte sans information préalable.

Le client sera informé de l'opération de crédit par son relevé de compte.

Le client s'engage à respecter les règles de conditionnement communiquées sur ce document. A défaut, les dépôts effectués seront soumis à la tarification en vigueur, conformément à nos conditions générales de banque qui vous sont adressées et/ou sont disponibles en agence.



NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE DU TITULAIRE DU COMPTE
EARL Les Landes Hautes (26)

N° TÉLÉPHONE : (Obligatoire) 06 84 44 23 55

NOMBRE	BILLETS	MONTANT
	X 500 €	
	X 200 €	
	X 100 €	
10	X 50 €	500
1	X 20 €	20
1	X 10 €	10
	X 5 €	
MONNAIE		4

TOTAL : 534

NUMÉRO DE COMPTE A CRÉDITER (Obligatoire)

50006995060
Compte Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, uniquement

DATE
04 / 06 / 25

VOTRE SIGNATURE

N° 0062893

(1) Pour toute opération de dépôt vers un compte autre que Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, veuillez prendre contact avec l'agence.

Exemplaire à détacher et à conserver par le client